

Indicateurs de l'Observatoire de l'Habitat

1^{er} Trimestre 2006

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Classes moyennes,
du Tourisme et du Logement
Département du logement



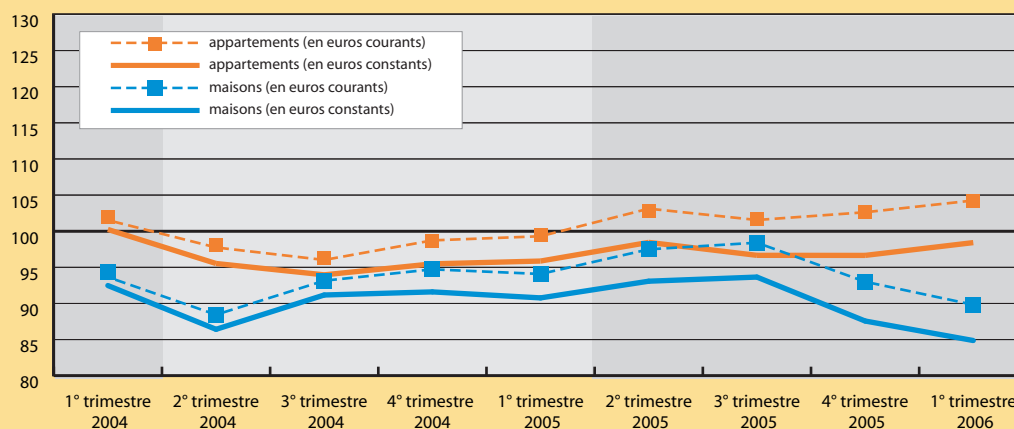
PRIX PROPOSÉS A LA LOCATION DANS LES ANNONCES IMMOBILIERES

Segments	Annonces enregistrées au 1er trimestre 2006	Indicateur au 1er trimestre 2006 (en euros constants)	Variation trimestrielle de l'indicateur	Variation annuelle de l'indicateur
Location de maisons	472	84,87	↓ - 3,09 %	↓ - 6,50 %
Location d'appartements	2 337	98,42	↑ + 1,83 %	↑ + 2,66 %

Base 100 : 2ème trimestre 2003 (avril, mai, juin)

- D'une façon générale, l'indicateur des prix à la location diminue pour les maisons, alors qu'une augmentation continue est observée pour les appartements depuis le 3ème trimestre 2004.
- Plus précisément, la valeur de l'indicateur des prix locatifs proposés pour les maisons atteint 84,87 points au 1er trimestre 2006, contre 88,27 points au 4ème trimestre 2005, soit une baisse de 3,09%. Sur un an, cette baisse est de 6,50% en euros constants. Ceci est dû, entre autres, à la diminution du nombre d'annonces de biens de grande taille.
- A l'inverse, pour la location des appartements, l'indicateur des prix (en euros constants) connaît une hausse de 2,66 % d'une année sur l'autre. Ainsi, au 1er trimestre 2006, la valeur de l'indicateur s'est accrue de 1,83% par rapport au trimestre précédent.

Evolution de l'indicateur trimestriel des prix proposés dans les annonces immobilières pour la location de maisons et d'appartements du 1er trimestre 2004 au 1er trimestre 2006



Base 100 : 2ème trimestre 2003

Nombre d'observations de l'échantillon de travail sur toute la période : 3 769 pour les maisons, 17 486 pour les appartements

Définition de l'indicateur : L'indicateur trimestriel des prix moyens des logements est élaboré à partir d'un relevé systématique, durant la 1ère semaine de chaque mois, des annonces immobilières dans la presse quotidienne et spécialisée, ainsi que sur l'Internet. L'indicateur est calculé à partir des prix proposés après rejet des annonces incomplètes, des erreurs de saisies, des valeurs extrêmes, ainsi que des doublons. Ces prix moyens sont ensuite déflatés à partir de l'indice du coût de la vie, puis convertis sur une base 100 établie au deuxième trimestre 2003.

en collaboration avec le CEPS/INSTEAD

Centre d'études de Population, de Travail
et de Politiques Socio-Economiques
International Networks for Studies
in Technology, Environment, Alternatives, Development

